

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3718)

AMENDEMENT

N ° AS345

présenté par

Mme Melchior, M. Testé, Mme Louis, M. Daniel, Mme Le Peih, M. Claireaux, M. Michels,
M. Vignal, M. Gouffier-Cha et Mme Le Meur

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.